

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE385

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 34,

substituer aux mots :

« du bail »,

les mots :

« du contrat de location ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.